

➤ La vie du village La médaille d'or de Jules Thomas

Jules Thomas, âgé de 19 ans, réside avec ses parents et son frère aîné rue de la Ferme à Dasle. Lors d'une animation poney, alors qu'il était élève à l'école de la Combotte, il s'est découvert une passion pour les équidés. Il n'avait que 6 ou 7 ans, ce fut un peu comme une révélation ! Ses parents l'ont inscrit à la Ferme des Minimes de Seloncourt où il a appris les bases de l'équitation, d'abord sur poney et ensuite à cheval. Passionné et plutôt doué, Jules a ensuite commencé la compétition, plus spécialement dans sa discipline de prédilection, le concours de sauts d'obstacles. L'an passé, il a conquis son premier grand titre en remportant la médaille d'or au championnat de France par équipe à Lamotte-Beuvront (Loir-et-Cher) avec son cheval Habibi de l'Allaine.

Une consécration puisque cette épreuve annuelle rassemble plus de 12.000 cavaliers. Aujourd'hui membre de l'Ecurie de l'Allaine à Thiancourt, il vit une existence rythmée par les chevaux, suivant deux ou trois entraînements par semaine et s'occupant d'un cheval au quotidien. Mais il poursuit également des études, étant en dernière année de BTS maintenance industrielle. Il lui faut donc jongler avec son agenda puisqu'il est souvent pris par les concours le week-end. Récemment, il s'est lancé également dans une autre discipline, le «Ride & Run», où il court à pied à côté du cheval.

Ses parents sont largement associés à son activité sportive puisqu'ils ont toujours accompagné Jules lors de ses différentes compétitions un peu partout dans la grande région et parfois au-delà. Une passion qui a également un coût car tous les frais (inscriptions et participations aux concours, vêtements et accessoires, frais de transport,...) sont à la charge des sportifs. Pour limiter ces frais, le club organise souvent des actions pour récolter des fonds. Il faut savoir en effet qu'une participation au championnat de France coûte quelque 1.800 € à chaque participant ! Et cela ne rapporte que du plaisir... et celui d'entendre la Marseillaise lorsqu'on gagne ! Pour évoluer au plus haut niveau, il faut passer par une école spécialisée, abandonner les études classiques, avoir des sponsors... l'équitation est un domaine plutôt réservé à une élite. Jules Thomas en restera donc au stade de sa passion pour les chevaux et la compétition, peut-être même pourra-t-il un jour s'en offrir un ! Rien n'est moins sûr cependant, il sait qu'être propriétaire d'un cheval coûte cher et que s'en occuper quotidiennement est chronophage...



Jules Thomas avec son cheval.



Jules Thomas (au centre) avec sa médaille d'or.

La fête des jeux avec les NAD

La 4^{ème} édition du festival « Dés'Dasle & des Jeux » a eu lieu le 25 mai. En cette journée mondiale du jeu, c'était l'occasion de s'essayer à des jeux de société modernes. Jeux coopératifs, d'ambiance ou de stratégie, il y en avait pour tous les goûts, enfants à adultes pouvaient y trouver leur compte, aidés par des animateurs bénévoles présents pour expliquer les règles. Cette manifestation sera renouvelée l'an prochain...



On est venu jouer en famille à la salle Espace-Loisirs.

En attendant, les NAD préparent leur gala de danse prévu les 29 et 30 juin au foyer Georges Brassens de Beaucourt, ainsi que la rentrée 2024/2025 avec diverses activités : pilate, stretching ballon, danses petites à adultes, zumba, step, scrapbooking, peinture, cours d'anglais et jeux de société (adultes).

Les inscriptions ont débuté et les personnes intéressées peuvent contacter l'association à l'adresse nouvelles-activites-dasloises@laposte.net pour avoir des renseignements, la plaquette et les bulletins d'inscription, ou également sur le site internet : www.nouvelles-activites-dasloises.fr

Chez les Saute-Boyets



Le 30 mai, le club a organisé un repas sanglier à la broche.

Le comité des Saute-Boyets se réunira prochainement pour établir son programme pour le deuxième trimestre 2024 qui prévoit une sortie à Gérardmer (octobre), une friture (novembre) et le repas de Noël (décembre).

Le 30 mai, le sanglier à la broche organisé à la salle protestante a régalé tous les participants. Comme la fête des Mères venait d'avoir lieu, toutes les dames sont reparties avec une rose. Le 27 juin, le club organisera son barbecue à la salle de l'Essor, puis un pique-nique suivi d'un loto avec le club Doman à Voujeaucourt le 17 juillet.

➤ La vie du village

Nuisances sonores : les horaires à respecter

Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses,...) est réglementé.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions par respect pour votre voisinage.



Ainsi, les horaires autorisés sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Le dimanche de 10h à 12h.

INTERDIT LES JOURS FÉRIÉS

Déjections canines : de nouveaux équipements

Dans le précédent numéro du «P'tit Daslois», nous avons évoqué la mise en place de trois distributeurs de sacs à déjections canines qui ont été installés près de la Mairie, près de la salle Espace-Loisirs et à proximité du parking de la rue des Gadinots. Les employés communaux veillent régulièrement à ravitailler les distributeurs afin que des sacs soient toujours disponibles.

Si quelques usagers jouent le jeu et prennent la peine de ramasser les déjections de leur compagnon à quatre pattes, on déplore encore trop de secteurs où les promeneurs doivent constamment faire attention où ils marchent... sous peine d'avoir une mauvaise surprise ! Nous vous signalons que quatre distributeurs supplémentaires ont récemment été installés, un vers l'école de la Combotte et trois dans le secteur du parc Japy.

Gageons que les propriétaires de chiens prendront conscience du civisme dont ils doivent faire preuve en ne laissant pas les crottes de leur chien sur la voie publique. Nous rappelons également que ce type de comportement prévoit une amende pour les contrevenants.



Les dépôts sauvages... aussi !

Autre fléau récurrent, les dépôts sauvages ! Que ce soit sur la voie publique ou en forêt, il n'est pas rare que des individus bien indécents se «soulagent» en abandonnant des sacs remplis de détritus ou de restes de chantiers. Ce comportement est inacceptable et les gardes nature de Pays de Montbéliard Agglomération les surveillent particulièrement. Les personnes prises en défaut ne bénéficieront d'aucune mansuétude de leur part et elles seront purement et simplement verbalisées.

Afin d'évacuer vos déchets, vous devez vous rendre dans une déchetterie du pays de Montbéliard ou profiter du passage de la déchetterie mobile à Dasle (prochains passages prévus de 15h à 18h les 23 juillet et 24 septembre, rue de la Gare).

Signalons enfin que l'ancien Point R situé en face du stade, supprimé par PMA, a été barricadé et restera en l'état pour éviter justement les dépôts sauvages à cet endroit.

➤ En bref

Achat du terrain Mignerey

L'étude du devenir des anciens Etablissements Mignerey, rue Centrale, se poursuit. Rappelons que le site va être racheté par la commune via un portage financier de l'Etablissement Public Foncier (EPF) et le dossier est en cours.

La commune travaille également avec la SEDIA pour faire avancer cette affaire, la prochaine étape devant être les études de sol.

Un nouveau mobilier à la salle Espace-Loisirs

Suite aux remarques des utilisateurs, un nouveau mobilier, plus léger, a été mis en place à la salle Espace-Loisirs pour remplacer l'ancien matériel.

Recensement des jeunes



Tous les jeunes Français doivent se faire recenser dès 16 ans pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Il convient de se rendre à la Mairie du domicile muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. Huit à douze mois après le recensement, les jeunes seront convoqués à la JDC, **Plus d'infos au 09.70.84.51.51 ou csnj-besancon.trait.fct@intra.def.gouv.fr**

Élections : pièce d'identité indispensable

Suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, des élections législatives auront lieu les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.

Nous vous rappelons pour que pour participer aux deux tours de scrutin, **il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales et de présenter une pièce d'identité en cours de validité au bureau de vote.**

➤ Agenda



6 juillet : feux d'artifice au stade.

Octobre : soirée caritative.

22 novembre : soirée Beaujolais.

Le P'tit Daslois

votre commune sur www.ville-dasle.fr



JUIN 2024

N° 105

➤ Édito



Une présentation à domicile

En fin d'année dernière, nous avons pris la décision de suspendre le projet de la tranche 1 de sécurisation du village qui concernait la rue Centrale entre la salle Espace-Loisirs et la Mairie. Je ne reviendrai pas sur les polémiques qui ont conduit à cette décision.

Nous avons décidé d'engager ces travaux de sécurisation dans un autre secteur, en l'occurrence sur le tronçon de la rue de Beaucourt allant de l'école de la Combotte jusqu'au niveau de la rue du Chêne.

Dans ce numéro, nous ne communiquerons pas, pour l'instant, de plans détaillés ou d'informations plus précises, le dossier étant en cours d'élaboration.

J'ai décidé de venir moi-même vous donner les détails de ce projet à compter du début de l'automne. Seule ou parfois accompagnée d'un ou de plusieurs élus, en porte-à-porte, je souhaite venir rencontrer tous les riverains qui seront concernés par ces travaux. Je vous présenterai les détails de cette opération et prendrai bonne note de vos observations éventuelles.

Par ailleurs, j'invite tous les seniors concernés à participer à la consultation figurant ci-contre à propos du cadeau qui leur est offert chaque année : désormais, vous aurez la possibilité d'opter soit pour le repas à la salle Espace-Loisirs, soit pour le colis de Noël, soit pour un bon d'achat chez un commerçant local.

Bonne lecture à tous.

Le Maire,
Carole THOUESNY

➤ Actualité

Repas, colis ou bon : c'est à vous de choisir

Nous avons tenu compte des remarques qui nous sont parvenues concernant le repas qui était offert chaque année aux seniors. Certains regrettent l'abandon de ce rendez-vous convivial, d'autres préfèrent recevoir un colis ou un bon d'achat dans un commerce du village.

Afin de satisfaire tout le monde, **nous organisons une nouvelle consultation auprès des personnes concernées, en l'occurrence les habitants de Dasle à partir de 70 ans.**

Désormais, vous aurez le choix de la prestation dont vous bénéficierez :

- une invitation au **repas annuel** (en janvier) pour lequel vous pourrez être accompagné(e) de votre conjoint(e),
- un **colis de Noël** avec différents produits,
- un **bon d'achat** valable dans tous les commerces du village.

Nous vous demandons de bien vouloir remplir le bulletin-réponse ci-dessous (ou de le photocopier si vous ne souhaitez pas découper ce journal) et de le retourner dûment complété en Mairie avant le 31 août 2024.

BULLETIN-RÉPONSE

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

N° de téléphone :

Adresse mail :

souhaite bénéficier (cocher la case choisie)

de l'invitation au repas des seniors

du colis de Noël

du bon d'achat chez un commerçant du village

bulletin à retourner en Mairie avant le 31 août 2024.

► Vie municipale

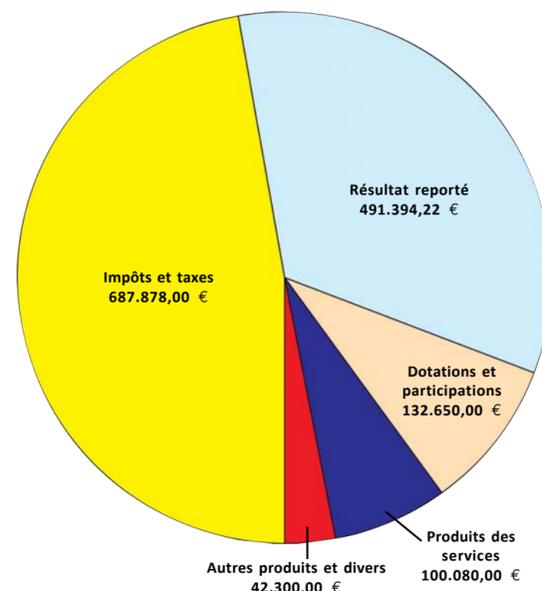
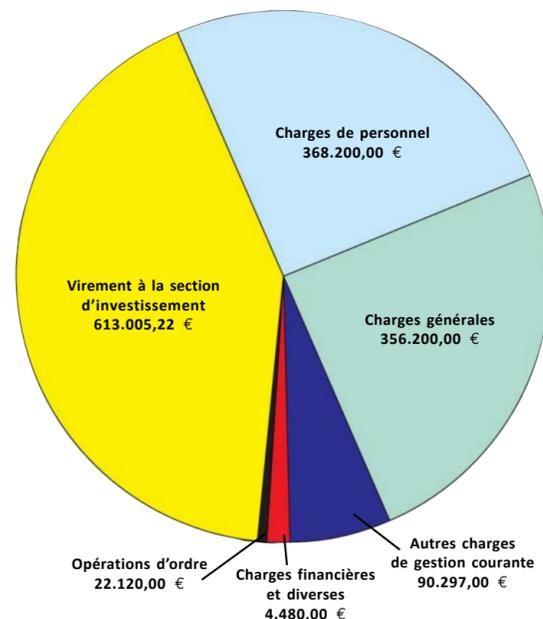
Regard sur le budget

En un coup d'oeil, voici les principaux chiffres du budget primitif 2024.

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2024 équilibré à 1.454.302,22 € en section de fonctionnement et à 1.223.410,76 € en section d'investissement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1.454.302,22 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1.454.302,22 €



Une pression fiscale inchangée



Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau précédent. Les contribuables ne subiront que la hausse des bases d'imposition par l'État (+ 3,9 % cette année).

Voici les taux communaux en vigueur :

- 34,77 % pour le foncier bâti.
- 35,35 % pour le foncier non bâti.
- 9,99 % pour la taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires).

Les principaux investissements

Les principaux investissements inscrits au budget 2024 sont les suivants :

- Travaux de sécurisation du village (provision de 500 000 €).
- Achat d'un tracteur (52 815 €) et de matériel divers (10.000 €).
- Aménagements divers, électricité du temple, main courante Mairie, porte des ateliers, stade (provision de 60.000 €).
- Installations de voirie, panneaux signalisation, barrières, fontaines (provision de 50.000 €).
- Voirie rue du Château d'Eau, rue de Seloncourt et rue d'Etupes.
- Travaux d'agrandissement du cimetière (50.000 €).
- Remboursement des emprunts en capital (46.000 €).

Ces investissements seront financés par différentes subventions ainsi que par le résultat reporté de l'exercice 2023 et l'excédent de fonctionnement.

Les subventions municipales

Le Conseil a également attribué les subventions aux associations :

Association de chasse (300 €), anciens combattants (300 €), Amicale des pompiers d'Audincourt (300 €), Banque alimentaire (500 €), Saute-Boyets (300 €), collège de Beaucourt (100 €), Comité des Fêtes (600 €), Dasle Développement durable (300 €), Harmonie de Badevel (300 €), Le plaisir aux loisirs créatifs (300 €), les Ecoliers daslois (300 €), les Nouvelles Activités Dasloises (1.200 €).

Nettoyage de printemps



Une trentaine de personnes étaient présentes pour l'édition 2024 du nettoyage de printemps.

Le 4 mai dernier, la commune de Dasle a organisé le traditionnel nettoyage de printemps. Cette opération civique était destinée à effectuer la toilette du village, en ramassant tous les déchets abandonnés çà et là par des citoyens bien indisciplinés.

À l'heure du petit café/brioche offert aux ateliers municipaux avant le départ des équipes, les bénévoles étaient un peu plus nombreux qu'à l'accoutumée, quasiment une trentaine. Des élus bien sûr, mais également les chasseurs et le Comité des fêtes, des habitués, ainsi que des représentants des Nouvelles activités dasloises. On a même noté la présence d'un ancien combattant qui regrettrait d'être le seul, dans son association, à jouir d'une capacité physique suffisante pour prendre part à l'opération !

La matinée avait été préparée par Olivier Carrey, Adjoint au Maire, et les différentes équipes ont sillonné les rues du village pour ramasser les débris et les placer dans des sacs en plastique qui ont ensuite été collectés et évacués. Félicitations à tous les participants pour leur beau geste civique.

Visite à la bibliothèque de l'école

Depuis la fermeture de la bibliothèque qui existait à la ferme Heynen, ce service a été transféré à l'école de la Combotte, plus particulièrement à destination des élèves.

Valérie Beauseigneur, adjointe au Maire chargée des affaires scolaires, et Myriam Petithory, conseillère municipale encadrent cette activité.

La bibliothèque est ouverte deux mardis après-midi par mois et les classes l'utilisent beaucoup. A noter que Sylvie Carrier, ancienne institutrice au village, vient bénévolement y proposer des animations, lectures et jeux.

Le stock de livres est renouvelé régulièrement par la commune qui, récemment a investi sur une cinquantaine de nouveaux ouvrages, dont la moitié de mangas, très prisés par les enfants.

Les rayons proposent un choix très intéressant et éclectique, avec des livres en tous genres, bandes dessinées, ouvrages sur les animaux, ainsi que la série très intéressante « Il était une fois la vie ».



Myriam Petithory et Valérie Beauseigneur s'occupent de la bibliothèque municipale.

► La vie du village

Travaux au cimetière

D'importants travaux ont été réalisés récemment dans l'enceinte du cimetière : l'entreprise Art de Pierre a procédé à l'extension du columbarium sur le haut du site, pour une centaine de concessions supplémentaires. Le coût de cette réalisation s'élève à 50.460 €.

Le Conseil municipal délibérera en septembre prochain pour fixer les tarifs de ce service.

Signalons qu'une benne à déchets verts a également été aménagée.



Un nouveau columbarium a été aménagé au cimetière communal.

Opération brioches : les remerciements de l'ADAPEI

En avril, l'ADAPEI a organisé la traditionnelle opération brioches dont l'objectif majeur est de permettre à l'association de récolter des fonds afin d'améliorer le quotidien de ses résidents. A Dasle, cette opération recueille toujours un vif succès grâce à l'engagement des bénévoles qui se chargent de la distribution dans les foyers mais également à la générosité des habitants. Cette année, 225 brioches ont ainsi été vendues lors de l'opération, pour une somme recueillie d'un montant de 1.800 €.

La section locale du Pays de Montbéliard de l'ADAPEI a fait part de ses remerciements, nous remerciant de notre tour les bénévoles pour leur dévouement et tous les habitants pour leur geste de générosité.



Aménagements sur le site de l'ancien stade

Le site de l'ancien stade de foot est appelé à accueillir de plus en plus de manifestations communales et associatives. Récemment, la commune a fait intervenir deux entreprises locales pour rénover l'accès au site avec l'aménagement du terrain et la pose d'une émulsion.

Les gouttières du bâtiment, en mauvais état, ont par ailleurs été remplacées et des travaux électriques (alimentation et puissance) ont été effectués par les services d'ENEDIS.

Quelques membres d'associations ont prévu de remettre le bâtiment en peinture (les matériaux seront achetés par la commune) et un nouveau portail sera mis en place à l'entrée, probablement vers la mi-juillet.



L'entrée du site a été rénovée récemment.

Projet IDEHA

Le projet d'urbanisation des terrains Marconnet, derrière le parking de la salle Espace-Loisirs, cédés à l'organisme IDEHA pour la construction de bâtiments locatifs va prendre un peu de retard (plus d'un an a priori) dans la mesure où les services préfectoraux souhaitent au préalable faire effectuer des fouilles archéologiques sur le site. IDEHA va donc devoir mandater une entreprise spécialisée pour ces travaux. L'opération n'est toutefois pas remise en cause.

Rue du Château d'Eau

La commune participe régulièrement à des réunions sur les futurs aménagements destinés à éviter les inondations à Dasle en cas d'orage. Si ce dossier mettra encore plusieurs années à aboutir, compte tenu des coûts et des enjeux, la réfection de la rue du Château d'Eau, à cheval sur Beaucourt et Dasle a été évoquée. Il avait été prévu que les travaux seraient réalisés cette année mais la ville de Beaucourt n'a pas prévu les crédits correspondants dans son budget de l'année bien que le projet ait été validé par la CCST.

En tout état de cause, la commune fera faire les travaux et a provisionné la somme correspondante (environ 40.000 €). Carole Thouesny est intervenue auprès de la ville de Beaucourt et de la CCST pour que les engagements soient respectés de part et d'autre.